



Coordonnées du pouvoir adjudicateur	
Goethe-Institut Nancy	Contact : Ina Döpke
Service Administration	Tél.: +33 (0) 3 83 35 92 74
39, Rue de la Ravinelle	Fax: -
54000 Nancy	E-mail : ina.doepke@goethe.de

Invitation à soumettre une offre (UVgO) dans le cadre d'un appel d'offres public

Marché de fourniture de gaz pour le Goethe-Institut Nancy
Période du 01/12/2026 au 30/11/2029

Madame, Monsieur,

Goethe-Institut Nancy
39, Rue de la Ravinelle
54000 Nancy

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au présent appel d'offres.

Par la présente, nous vous invitons à soumettre une offre. Vous trouverez ci-joint les informations générales, conditions et formulaires nécessaires à la préparation de votre proposition. Les conditions de consultation ci-après s'appliquent.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ina Döpke

Annexes :

- Annexe A : Cahier des charges (Annexe 1 du contrat)
- Annexe B.3 : Déclaration de groupement d'entreprises (le cas échéant)
- Annexe B.4 : Déclaration de recours aux capacités d'un tiers (le cas échéant)
- Annexe B.5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion
- Annexe E : Informations conformément aux articles 13 et 14 du RGPD

www.goethe.de

Dieses Anschreiben ist zum Verbleib beim Bewerber/Bieter bestimmt, bitte senden Sie es nicht mit dem Angebot zurück

**GOETHE
INSTITUT**
Sprache. Kultur. Deutschland.



Conditions de l'appel d'offres

I. Objet du marché

Le Goethe-Institut Nancy souhaite conclure un contrat de fourniture de gaz.

Une description détaillée des prestations demandées figure dans l'Annexe A « Cahier des charges ».

II. Dispositions générales

La procédure est menée conformément aux dispositions de la partie IV de la loi allemande contre les restrictions de concurrence (GWB) ainsi qu'aux dispositions de l'UVgO applicables aux marchés publics. Les dispositions suivantes de l'UVgO ne s'appliquent pas : § 22, § 28 al. 1 phrase 3, § 30, § 38 al. 2 à 4, § 44 et § 46.

Les présentes règles de passation et explications à destination des soumissionnaires s'appliquent également.

Les documents de consultation ne peuvent être utilisés que dans le cadre du présent appel d'offres. Toute publication ou transmission à des tiers, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse du pouvoir adjudicateur.

Tout complément ou rectification relatif à la consultation sera communiqué par écrit à l'ensemble des soumissionnaires.

III. Instructions et conditions relatives à l'établissement de l'offre

1. Forme de l'offre

L'offre, ainsi que l'ensemble des annexes requises, doivent être rédigées en langue française.

Les prix doivent être exprimés en euros, avec indication distincte des taxes applicables. L'attribution du marché et les paiements seront effectués en euros.

Les secrets de fabrication, d'exploitation ou d'affaires doivent être clairement identifiés dans les documents remis.

Toute modification ou correction apportée par le soumissionnaire à ses propres informations doit être clairement identifiable. Les modifications ou compléments



Seite 3

apportés aux documents de consultation ou aux formulaires exigés ne sont pas autorisés et entraînent l'exclusion de l'offre.

Pour les offres transmises électroniquement, des mesures doivent garantir qu'elles ne puissent être ouvertes avant l'expiration du délai de remise des offres.

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à :
ina.doepke@goethe.de

2. Délais

L'offre complète doit parvenir au plus tard le :

14 septembre 2026 à 12h00 (CET)

Ce délai est impératif. Toute offre reçue hors délai ne pourra pas être prise en compte.

Les soumissionnaires restent liés par leur offre jusqu'au : **16 septembre 2026**

3. Contenu et structure de l'offre

L'offre doit être établie sur la base du cahier des charges (Annexe A), qui ne doit en aucun cas être modifié.

Les variantes ne sont pas autorisées.

L'offre doit être complète et comporter le prix ainsi que toutes les informations et déclarations requises. Tout dossier incomplet, y compris l'absence d'une déclaration exigée, peut entraîner l'exclusion de l'offre.

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Offre conforme au cahier des charges (Annexe A)
- Annexe B.3 : Déclaration de groupement d'entreprises (le cas échéant)
- Annexe B.4 : Déclaration de recours aux capacités d'un tiers (le cas échéant)
- Annexe B.5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion

4. Groupements d'entreprises

Les groupements d'entreprises doivent être déclarés dans l'Annexe B.3. Ils doivent notamment désigner un mandataire habilité à conclure et exécuter le contrat et déclarer qu'ils seront solidairement responsables de l'exécution du marché.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



La procuration du mandataire doit être fournie au plus tard lors de la remise de l'offre.

Chaque membre du groupement doit fournir séparément :

- Annexe B.5 : Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion.

Les autres exigences relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles sont appréciées globalement pour l'ensemble du groupement.

5. Recours aux capacités d'un tiers

En cas de recours aux capacités techniques ou financières d'un sous-traitant ou d'un tiers, le soumissionnaire doit fournir un engagement écrit attestant que les moyens nécessaires seront mis à sa disposition ou que le tiers exécutera les prestations concernées, conformément au § 34 al. 1 UVgO.

Une déclaration de responsabilité conjointe du soumissionnaire et du tiers pour l'exécution du marché doit également être produite (Annexe B.4).

Chaque entreprise dont les capacités sont mobilisées doit fournir :

- l'Annexe B.5 (absence de motifs d'exclusion) ;
- les justificatifs démontrant les capacités requises correspondant à l'étendue du recours à ses moyens.

6. Modification, correction et retrait des offres

Les modifications ou corrections d'offres ne sont admises que jusqu'à l'expiration du délai de remise des offres.

Elles doivent être clairement identifiées et envoyées à : **ina.doepke@goethe.de**

Les offres peuvent être retirées sous forme écrite jusqu'à l'expiration du délai de remise.

7. Déroulement de la procédure

L'acheteur examinera les offres reçues et les évaluera sur la base des critères d'attribution et de leur pondération.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse.

www.goethe.de

La décision d'attribution sera communiquée par écrit ou par voie électronique pendant la période de validité des offres.



Seite 5

L'attribution vaut acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur. Le contrat est conclu aux conditions définies dans les documents de consultation, même si une formalisation écrite intervient ultérieurement.

Une offre est réputée non retenue lorsqu'aucune attribution n'est intervenue à l'expiration du délai de validité.

8. Vérification de l'aptitude des soumissionnaires

L'aptitude des soumissionnaires sera appréciée sur la base des informations fournies dans les annexes B.3 à B.5 ainsi que des critères obligatoires de sélection.

9. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée selon le critère suivant :

- Prix : 100%

10. Questions des soumissionnaires

Les questions concernant la procédure doivent être adressées exclusivement par courrier électronique à : **ina.doepke@goethe.de**

au plus tard le : 13 septembre 2026 à 17h00

Les réponses, anonymisées, seront communiquées à l'ensemble des candidats au plus tard le : 14 septembre 2026 à 12h00

Aucune information ne sera fournie par téléphone.

11. Réclamations des soumissionnaires

Si un soumissionnaire constate des erreurs, incohérences ou infractions aux règles applicables dans les documents de consultation ou dans la procédure, il doit en informer sans délai et avant la remise de son offre :

Goethe-Institut e.V.

Service juridique (Bereich Recht)

E-mail : vergabe@goethe.de

12. Pratiques anticoncurrentielles

Les accords anticoncurrentiels au sens du § 1 GWB sont interdits, notamment les ententes ou recommandations relatives :

- aux marges bénéficiaires,
- au partage des bénéfices,
- aux prix proposés,
- aux indemnités de renonciation ou compensations similaires,

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



Seite 6

- aux conditions de paiement, de livraison ou autres conditions contractuelles influençant directement ou indirectement les prix,
- à la présentation ou non-présentation d'une offre.

13. Dispositions diverses

Les documents, échantillons et autres éléments transmis au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la procédure ne seront pas retournés et deviendront sa propriété, sauf disposition contraire.

Seuls les documents expressément demandés seront pris en compte. Les documents supplémentaires ne sont pas souhaités.

Aucun remboursement des frais engagés pour la préparation et la soumission de l'offre ne sera effectué.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



1. Objet de la prestation

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture de gaz naturel acheminé par réseau pour l'alimentation énergétique du Goethe-Institut Nancy.

2. Informations relatives au pouvoir adjudicateur

Point de livraison : Goethe-Institut Nancy

Adresse : 39 Rue de la Ravinelle, 54000 Nancy

N° de point de Livraison (PCE) : 05132416691342

SIRET : 78334597800028

Code NAF : 9499Z

Représenté par : Sima-Isabell REINISCH, directrice de l'institut

E-Mail : sima.reinisch@goethe.de

Personne à contacter et responsable de l'appel d'offre : Ina Döpke (ina.doepke@goethe.de)

Tél : +33 (0) 3 83 35 92 74

Nous autorisons le soumissionnaire à récupérer les données nécessaires afin de nous établir une offre de prix pour la fourniture de gaz.

3. Étendue des prestations

- Fourniture de gaz afin d'assurer le fonctionnement du système de chauffage et la continuité des activités de l'institut.
- Livraison de gaz en fonction de la consommation réelle.

4. Consommation

- Consommation annuelle estimée : environ **190 000 kWh**
- Cette quantité est indiquée uniquement à des fins de calcul ; aucun volume minimal de consommation n'est garanti.

5. Durée du contrat

- Début : **01/12/2026**
- Fin : **30/11/2029** (durée du contrat: 3 ans)

6. Exigences relatives à la prestation

- Fourniture selon les conditions habituellement pratiquées sur le marché, sans restriction spécifique liée au produit.
- Prix fixe par kWh pour une durée de trois ans (non révisable).
- Présentation transparente de l'ensemble des composantes du prix (y compris coûts d'acheminement, taxes et contributions).
- Facturation basée sur la consommation réelle (en kWh).

www.goethe.de

7. Exigences relatives au titulaire du marché

- Fournisseur de gaz agréé et fiable sur le marché français.
- Référencement sur la plateforme officielle de comparaison des offres de l'État (energie-info.fr) ou respect de normes de marché équivalentes.



Annexe B3 – Déclaration de groupement de soumissionnaires

Remarque : Le présent formulaire ne doit être soumis que si l'offre est présentée par un groupement de soumissionnaires. Dans ce cas, le formulaire doit être complété conjointement par l'ensemble des membres du groupement.
Le membre habilité à représenter le groupement doit être indiqué en tant que Membre n° 1.
Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).
Chaque déclaration doit être finalisée par l'indication du lieu et de la date ainsi que par la signature du membre concerné.

Pour le groupement de soumissionnaires



Nom et forme juridique

et simultanément pour les membres du groupement de soumissionnaires mentionnés ci-après,
nous déclarons par la présente que :

- tous les membres du groupement constitué sont listés,
- en cas d'attribution du marché, les membres du groupement assument une responsabilité solidaire pour toutes les obligations résultant du contrat,
- la constitution d'un groupement de soumissionnaires par les membres susmentionnés est juridiquement admissible, notamment au regard du droit de la concurrence, du droit des cartels et du droit de la commande publique, et que

pour la procédure de passation du marché ainsi que pour la conclusion et l'exécution du contrat, le membre suivant du groupement de soumissionnaires (**Membre n° 1**) :

Entreprise habilitée à représenter le groupement

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Personne de contact :

est dûment habilité par les membres du groupement à représenter le groupement ainsi que chacun de ses membres de manière juridiquement contraignante vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Membre n° 1 (également membre habilité à la représentation)

Nom de l'entreprise :

Personne de contact :

(Lieu, Date)

(Signature)

**Membre n° 2**

Nom de l'entreprise :

Adresse:

Personne de contact :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique (lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne physique) :

Année de création :

Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :

Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :

Numéro d'identification TVA :

Sites / implantations (le cas échéant) :

Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :

Rôle au sein du groupement et description de la part de prestations assumée :

(Lieu, Date)

(Signature)

Mitglied 3:

Nom de l'entreprise :

Adresse:

Personne de contact :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique (lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne physique) :

Année de création :

Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :

Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :

Numéro d'identification TVA :

Sites / implantations (le cas échéant) :

Présentation des principaux domaines d'activité et du portefeuille de prestations :

Rôle au sein du groupement et description de la part de prestations assumée :

(Lieu, Date)

(Signature)

[La liste doit être étendue, le cas échéant, à d'autres membres du groupement de soumissionnaires.]



Annexe B4 – Déclaration de recours aux capacités d'autres entités

Remarque : Dans la mesure où le soumissionnaire / le groupement de soumissionnaires invoque les compétences professionnelles ou les capacités (p. ex. références) de sous-traitants ou prévoit de recourir à d'autres entreprises tierces aux fins de démontrer son / leur aptitude (recours aux capacités d'autres entités), une déclaration d'engagement doit être fournie par chaque sous-traitant et, le cas échéant, par leurs propres sous-traitants ou par toute autre entreprise tierce concernée.

Tous les champs de ce formulaire surlignés en gris doivent obligatoirement être complétés (dans la mesure où ils sont applicables).

[Nom et adresse du soumissionnaire / du groupement de soumissionnaires]

1. Informations relatives au sous-traitant / à l'entreprise tierce

Nom du sous-traitant / de l'entreprise tierce :	
Forme juridique :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse électronique :	
Personne de contact :	
Numéro d'immatriculation au registre du commerce (le cas échéant) :	
Tribunal compétent du registre du commerce (le cas échéant) :	
Numéro d'identification TVA :	



2. Informations relatives aux capacités mises à disposition

Remarque : Il est expressément fait référence à l'article § 34, alinéa 1, phrase 3 de l'UVgO.

Description du ou des éléments de prestation pour lesquels le sous-traitant / l'entreprise tierce est sollicité(e), ou indication des capacités mises à disposition :	
---	--

3. Déclaration d'engagement du sous-traitant / de l'entreprise tierce

Nous nous engageons, en cas d'attribution du marché au soumissionnaire / groupement de soumissionnaires susmentionné, à assumer l'exécution de l'élément de prestation pour lequel nous avons été désignés comme responsables :

☐ en tant que sous-traitant

☐ en mettant à disposition les moyens nécessaires à l'exécution du marché

[Cocher l'option applicable selon la nature du recours aux capacités d'autres entités.]

Nous déclarons qu'aucun motif d'exclusion ne s'applique à notre entreprise et **joignons à cet effet l'annexe B5.**

Remarque : Veuillez noter que, **outre la présente déclaration**, un justificatif doit être fourni attestant que l'entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude (sous-traitant / entreprise tierce) dispose de l'aptitude requise pour le ou les critères concernés, proportionnellement à l'étendue du recours aux capacités d'autres entités.

Nom du sous-traitant / de l'entreprise tierce

Lieu, date

(Le présent formulaire doit être fourni pour chaque entreprise dont les capacités sont invoquées dans le cadre d'un recours aux capacités d'autres entités.)



Annexe B5 – Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion

Remarque :

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement de soumissionnaires, la présente déclaration doit être fournie séparément par chaque membre du groupement.

De même, cette déclaration doit être fournie séparément (en plus de la déclaration du soumissionnaire) par toute entreprise dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour satisfaire à un ou plusieurs critères d'aptitude (recours aux capacités d'autres entités).

[Nom de l'entreprise]

1. Déclaration relative à l'absence de motifs d'exclusion généraux ¹

☐ Nous déclarons que :

- aucun motif d'exclusion au sens du § 123 de la loi allemande contre les restrictions de concurrence (Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen – GWB) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion facultatif au sens du § 124 GWB ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 19 de la loi sur le salaire minimum (Mindestlohngesetz – MiLoG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 98c de la loi sur le séjour des étrangers (Aufenthaltsgesetz – AufenthG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 21 de la loi sur le détachement des travailleurs (Arbeitnehmer-Entsendegesetz – AEntG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 22 de la loi sur le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz – LkSG) ne s'applique ;
- aucun motif d'exclusion au sens du § 21 de la loi de lutte contre le travail dissimulé (Schwarzarbeitsbekämpfungsgesetz – SchwarzArbG) ne s'applique.

☐ Nous déclarons en outre satisfaire aux exigences prévues au § 7, alinéa 1 de la loi générale sur l'égalité de traitement (Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz – AGG) ainsi qu'au § 3, alinéa 1 de la loi sur la transparence des rémunérations (Entgelttransparenzgesetz – EntgTranspG).

Dans le cas où la présente déclaration est fournie par une entreprise établie à l'étranger :

☐ Nous déclarons qu'aucun motif d'exclusion ne s'applique en vertu des dispositions légales du pays concerné comparables aux §§ 123 et 124 GWB, ainsi qu'au § 19 MiLoG, § 98c AufenthG, § 21 AEntG, § 22 LkSG ou § 21 SchwarzArbG,

¹ Les textes de loi peuvent être consultés sur Internet, par exemple sur le site www.gesetze-im-internet.de, certains étant également disponibles en langue anglaise.



et que nous satisfaisons aux exigences prévues par des dispositions légales comparables à celles du § 7, alinéa 1 AGG et du § 3, alinéa 1 EntgTranspG.

2. Existence d'un ou de plusieurs motifs d'exclusion susmentionnés

☐

oui

Si la case « Oui » est cochée, le soumissionnaire doit joindre en annexe au présent formulaire une description des mesures d'auto-assainissement mises en œuvre conformément au § 125 GWB.

Lieu , date

¹ Les textes de loi peuvent être consultés sur Internet, par exemple sur le site www.gesetze-im-internet.de, certains étant également disponibles en langue anglaise.

ANNEXE E - INFORMATION CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 13 ET 14 DU RGPD



Information relative au traitement des données à caractère personnel

Nous, le Goethe-Institut e.V., Oskar-von-Miller-Ring 18, 80333 Munich, collectons et traitons vos données à caractère personnel (ci-après les « données ») conformément aux dispositions suivantes.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Goethe-Institut e.V.
Oskar-von-Miller-Ring 18
80333 München
Telefon: +49 89 15921-0
info@goethe.de
www.goethe.de

FINALITÉ DU TRAITEMENT

Lorsque vous participez à l'une de nos procédures de mise en concurrence ou à tout autre échange précontractuel avec nous (ci-après dénommés collectivement « phase de préparation du contrat »), des données concernant des personnes physiques sont également traitées, par exemple des entrepreneurs individuels ou d'autres personnes physiques participant à la phase de préparation du contrat.

Nous traitons ces données afin d'évaluer votre offre et, en cas de conclusion d'un contrat, d'exécuter le contrat conclu avec vous.

BASE JURIDIQUE

Le traitement est nécessaire à l'exécution de mesures (pré)contractuelles entre vous et le Goethe-Institut et repose sur la base juridique de **l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD**. Les données sont nécessaires à la mise en œuvre de mesures précontractuelles ainsi qu'à la conclusion et à l'exécution du contrat.

CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES

Nous traitons notamment les données suivantes vous concernant :

- votre nom,
- votre adresse,
- les données générées dans le cadre de la phase de préparation du contrat et, le cas échéant, de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un traitement fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD, il est précisé que la conclusion du contrat n'est pas possible sans les données que vous nous avez fournies avant la conclusion du contrat.

DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES

À défaut de consentement spécifique de votre part, nous ne transmettons vos données à d'autres destinataires que si nous y sommes autorisés ou tenus en vertu du droit allemand ou du droit de l'Union européenne.

Dans le cadre de l'exécution du contrat, il est par exemple possible que des prestataires de services informatiques chargés du support de nos systèmes IT aient accès à vos données. Afin de garantir que ces

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.

partenaires respectent leurs obligations en matière de protection des données, nous leur imposons des obligations contractuelles détaillées concernant le traitement de vos données.

TRANSFERT VERS UN PAYS TIERS

Un transfert de données vers un pays tiers n'a lieu que si la Commission européenne a constaté que le pays concerné assure un niveau de protection adéquat, ou si les clauses contractuelles types publiées par la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/DE/TXT/?uri=CELEX:32021D0914>) ont été conclues avec le destinataire.

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Nous conservons vos données aussi longtemps que cela est nécessaire à l'une des finalités mentionnées ci-dessus ou qu'une obligation légale de conservation l'exige.

VOS DROITS ET MOYENS DE CONTACT

Droit d'accès : sur demande, nous vous informons volontiers de la nature des données vous concernant que nous conservons.

Droit de rectification, de limitation du traitement ou d'effacement : dans la mesure où les conditions légales sont remplies, vous disposez d'un droit de rectification, de limitation du traitement ou d'effacement de vos données.

Droit à la portabilité des données : vous avez également le droit de recevoir les données vous concernant que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous pouvez transmettre ces données à un autre organisme ou demander qu'elles soient transmises.

Pour toute question relative à la collecte, au traitement ou à l'utilisation de vos données à caractère personnel, ainsi que pour l'exercice de vos droits (accès, rectification, limitation du traitement, effacement des données, retrait d'un consentement éventuellement donné, opposition à un traitement spécifique ou droit à la portabilité des données), veuillez contacter notre déléguée à la protection des données :

La déléguée à la protection des données

Goethe-Institut e.V.

Oskar-von-Miller-Ring 18

80333 Munich

datenschutz@goethe.de

RÉCLAMATION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données. L'autorité compétente est le Commissaire fédéral à la protection des données et à la liberté de l'information (Bundesbeauftragter für den Datenschutz und die Informationsfreiheit), Graurheindorfer Straße 153, 53117 Bonn, Allemagne. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de toute autre autorité de protection des données, laquelle la transmettra à l'autorité de contrôle compétente.